



## Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

### Français 5P-8P Année scolaire 2023-2024

#### Cadre pédagogique

Le Français s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

Le Français occupe une place particulière dans ce domaine en tant que **langue de scolarisation**.

L'enseignement du Français au cycle moyen poursuit le développement des apprentissages de la langue dans le but de communiquer à l'oral et à l'écrit de manière adéquate. À travers des activités de compréhension, de production (à l'écrit et à l'oral) et de réflexion sur la langue, les élèves sont amenés à développer leur sens critique, interpréter ou déduire des informations textuelles, différencier le réel de l'imaginaire, prendre en compte des points de vue différents et développer leur capacité d'argumenter et de défendre leurs opinions.

#### Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
9 périodes	9 périodes	7 périodes	7 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

#### Programme

Le programme est organisé autour de huit axes thématiques : compréhension de l'écrit (L1 21), production de l'écrit (L1 22), compréhension de l'oral (L1 23), production de l'oral (L1 24), accès à la littérature (L1 25), fonctionnement de la langue (L1 26), approches interlinguistiques (L 27), écriture et instruments de la communication (L1 28). Les apprentissages du fonctionnement de la langue sont enseignés en articulation avec les autres axes thématiques, que ce soit dans le cadre des activités de compréhension et de production ou de manière décrochée.

Les élèves poursuivent l'apprentissage de la lecture en travaillant différentes compétences nécessaires à la compréhension de l'écrit (notamment l'automatisation du décodage et l'accroissement du vocabulaire). Les élèves lisent des ouvrages complets : au moins un en **5P**, entre un et deux en **6P**, deux en **7P** et entre deux et trois en **8P**.

Sur l'ensemble du cycle moyen, les différents genres textuels sont travaillés deux fois (une fois par demi-cycle) : le texte qui raconte, le texte qui argumente et le texte qui règle des comportements, le texte qui relate, le texte qui transmet des savoirs et le texte qui joue avec la langue – le texte poétique. En 2023-2024, le programme de **5P** (et des classes de 5P-6P) comprend le texte qui raconte (*Le conte merveilleux*), le texte qui joue avec la langue (*Le poème*), le texte qui transmet des savoirs (*L'article encyclopédique*) et le texte qui argumente (*Le débat régulé*), celui de **6P-8P** (à l'exception des classes de 5P-6P) comprend le texte qui raconte, le texte qui argumente et le texte qui règle des comportements.

L'apprentissage du fonctionnement de la langue vise à la fois à doter les élèves de ressources pour la communication et à se construire une représentation de la langue comme système. Ces apprentissages peuvent être articulés aux activités de production et de compréhension ou travaillés de manière décrochée.

En **5P**, l'enseignement selon les nouveaux moyens d'enseignement romands comprend :

- des « parcours » qui permettent de travailler de manière thématique la compréhension et la production de l'oral et de l'écrit,
- des « modules » qui permettent de travailler l'entrée dans l'écrit, la lecture et le fonctionnement de la langue,
- des « activités ritualisées » qui permettent de pratiquer et automatiser les apprentissages,
- des « projets à choix » pour aller plus loin (activités interlinguistiques, participation à des événements culturels, rencontre avec des auteures et auteurs, ...).

### Moyens d'enseignement

En **5P**, les nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) *Français 5<sup>e</sup>* sont utilisés dans toutes les classes. Les élèves disposent d'une revue, de fascicules, d'un fichier élève, d'un mémento *Texte et langue 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>* (à conserver jusqu'à la fin de la 6P). Du matériel spécifique permettant la manipulation est en outre mis à disposition des élèves.

En **6P-8P**, les moyens d'enseignement *L'Île aux mots* (IAM), *S'exprimer en Français* vol. II et III (COROME), *Éveil et ouverture des langues à l'école* (EOLE) vol. II, sont utilisés dans l'ensemble des classes. *Mon manuel de français* (MMF) peut également être utilisé au choix de l'enseignante ou enseignant. Les élèves disposent d'un *Manuel élève* (IAM) et d'un *Cahier d'activités* (IAM) pour chaque année de scolarité, ainsi que d'un mémento *Texte et langue* (remis en 5P pour l'ensemble du cycle moyen).

En outre, les élèves disposent de l'ouvrage de référence *Tableaux de conjugaison française* de Samuel Roller (remis en 5P et à conserver jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire), d'une plume (remise en 5P et à conserver pour l'ensemble du cycle moyen) ainsi que d'un effaceur.

Des dictionnaires et d'autres manuels attribués à l'école complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

### Évaluation

Le Français fait l'objet d'une note semestrielle. L'évaluation porte sur des activités qui mettent en avant la capacité des élèves à comprendre la langue, à communiquer correctement à l'oral et à l'écrit et à maîtriser le fonctionnement de la langue.

Les moyennes semestrielles sont constituées d'au moins trois travaux significatifs qui permettent de vérifier la capacité des élèves à mobiliser les ressources et les connaissances acquises en classe pour résoudre des situations complexes.

Un ensemble de travaux assimilés (exercices de restitution) peut également constituer une note et compter comme un travail significatif supplémentaire dans le calcul de la moyenne.

Les différentes composantes du fonctionnement de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire et conjugaison) peuvent faire l'objet d'une évaluation articulée à la production et à la compréhension, ou distincte. Elles doivent être évaluées de manière équilibrée sur l'ensemble du semestre.

La compréhension de l'oral et de l'écrit ainsi que la production de l'oral et de l'écrit font l'objet pendant l'année scolaire d'au moins un travail significatif, en lien avec un regroupement de genres textuels (la production de l'oral est donc évaluée au moins une fois sur l'année).

En **8P**, le Français fait en outre l'objet d'une évaluation commune de fin de cycle, en deux parties, comptant dans le bilan certificatif. La note obtenue compte pour un cinquième de la moyenne du deuxième semestre, soit un dixième de la moyenne annuelle.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.